

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
rue du Pérat;
V^e BARREAU, rue S. t Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
Et chez tous les Directeurs
Poste.



Echo de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît :
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche,

PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24

1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Étranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 24 MARS 1826.

Les démolitions de l'*Allée de l'Argue* sont en pleine activité. Le passage projeté est déjà ouvert, dans toute sa largeur, du côté de la grande rue de l'Hôpital. Ce percement va donner une grande valeur à des maisons presque enfouies dans l'intérieur de cours immenses et obscures. Des magasins, des ateliers nombreux viendront s'agglomérer dans cette nouvelle rue, dont la position est très-heureuse. Quand cette entreprise bornerait ses avantages à faire disparaître ce cloaque mal-sain, qu'on appelait l'*Allée de l'Argue*, ce serait déjà, pour cette partie de la ville, un bienfait signalé.

— La Mairie vient d'arrêter plusieurs changemens dans l'organisation de la Police. La compagnie des Surveillans, qui n'était forte que de 60 hommes, a été avec raison jugée insuffisante : elle sera portée à 120 individus, les officiers compris. Ce corps doit être, dit-on, soumis à une réorganisation complète. On exigera que tous les individus qui le composeront présentent des gages certains à la confiance de l'Autorité. Quatre nouveaux agens de Police ont été nommés. Le service des anciens agens a été distribué de telle sorte, que la plupart changeront d'arrondissemens, ou de quartiers. Enfin, l'on assure que le sous-chef du bureau de la police à la Mairie est remplacé.

— Le nommé Curial, dont nous avons entretenu nos lecteurs, est décedé mercredi, dans la soirée, à

l'Hôtel-Dieu, des suites d'une pneumonie. Il est malheureux que l'habileté et le talent, qui avaient présidé à l'opération, n'aient pu jouir d'un succès presque inouï dans les annales de la chirurgie.

— Le nouveau café, qui va s'ouvrir sur le cours d'Angoulême, ne doit pas offrir les images des héros du limonadier des *Victoires*. Des sujets mythologiques doivent seuls contribuer à l'ornement de ce nouvel asile des amateurs de la bière et du punch. L'histoire des Dieux a été mise à contribution; mais on ne désigne pas l'artiste auquel nous devons ces chefs-d'œuvre, comme les appelle un journal. Les louer ainsi, par avance, c'est donner au Public le droit d'être exigeant.

— Le Grand-Théâtre reste fermé, depuis le mardi, 21 de ce mois, jusqu'au dimanche 26 inclusivement, à cause de la Semaine-Sainte. Afin de varier le répertoire, on donnera, lundi 27, pour l'ouverture, l'opéra de *Robin des Bois*.

— La démolition des masures de la place *Montazet* paraît suspendue depuis quelque tems. On s'attendait à voir s'élever sur leur emplacement des constructions élégantes, et l'œil du promeneur se reporte avec peine sur des ruines et des monceaux de pierres, dont l'aspect est aussi dégoûtant que l'abandon en est dangereux pendant la nuit.

— Douze moulins à vapeur vont être établis dans la presqu'île Perrache. Les entrepreneurs ont l'espoir de détruire entièrement la concurrence que leur

présentent les moulins ordinaires stationnés sur le Rhône.

— On nous annonce que Nesmes, après avoir consulté son défenseur, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui le condamne à vingt ans de Travaux forcés.

— La place Sathonay est devenue une des plus régulières et des plus belles de notre ville. Les cafés commencent à y abonder. Elle en comptait déjà deux, et voilà qu'un nouveau vient de s'ouvrir dans l'élégant édifice qu'on a construit au coin de cette place et de la rue des Bouchers.

— Lundi dernier, sur les huit heures et demie du soir, une femme a été attaquée par plusieurs malfaiteurs, dans l'un des chemins du faubourg de la Croix-Rousse. On lui a arraché du col une chaîne en or : elle a été trouvée presque sans vie ; transportée à l'Hôtel-Dieu, elle n'a pu encore proférer une seule parole. On n'a rien trouvé sur elle, qui puisse indiquer son nom ni sa demeure, qu'on ignore encore. Si les secours, qui lui sont prodigués, parviennent à lui rendre l'exercice de ses facultés, on recevra d'elle, sans doute, des renseignemens qui pourront mettre la justice sur les traces des assassins de cette malheureuse.

— Pendant que M. Pollet est sur la route de Strasbourg, son collègue Chenavard se rend à Paris. Ils vont, comme on sait, chacun de leur côté visiter les monumens, qui peuvent leur fournir des données utiles pour la restauration du Grand-Théâtre.

— Une ordonnance de police, en date du 14 de ce mois, prescrit la fermeture des portes d'allées, à huit heures du soir en hiver, et à dix heures en été. Chaque habitant devra être muni d'une loquetière, et des mesures devront être prises pour qu'on ne puisse ouvrir, ni de la rue, ni de l'intérieur, les portes d'allées, sans le secours d'une clef. Un délai d'un mois est accordé aux propriétaires, pour se conformer à cette partie de l'ordonnance.

— On fit, au-dessus de la porte d'un cabaretier-aubergiste de la rue Paradis, ces mots en lettres d'or : *Au rendez-vous heureux.* Cet honnête marchand de vin semble dire aux passans : *Vous qui cherchez le bonheur dans les sots de l'opulence, combien vous vous abusez ! Il vous attend au cabaret.*

— On parle d'une délibération du Conseil municipal, relative aux noms à donner aux rues qui s'élèvent dans les quatre neufs, et spécialement à celles qui doivent traverser la presqu'île Perrache. On assure que la proposition de M. le Maire a été adoptée. Elle consiste à leur donner exclusivement les noms des Lyonnais célèbres dans les Arts, le Commerce, les Lettres et l'Armée. Ce projet doit réunir tous les suffrages.

— La duchesse de Dino et la princesse Poniatowsky accompagnent dans son voyage le prince Talleyrand. Elles étaient avec lui, dans nos murs, ces jours derniers. La princesse polonaise paraît avoir fixé son domicile en France.

— La Mairie a retiré les permissions qu'elle avait données de mettre des tentes sur les places et quais. Elle se réserve d'en accorder de nouvelles, sur le rapport des commissaires de police. Une ordonnance de M. le Maire règle les dispositions relatives à cette mesure.

TRIBUNAUX DE LYON.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Nous avons signalé à l'autorité quelques actes d'insolence de certains mendiants établis dans les environs de la chapelle de Pourvières. Le public a été dans le cas d'apprécier la justesse de nos réflexions qui viennent d'être justifiées par le jugement que la Police cor-

rectionnelle a rendu, lundi dernier, 20 de ce mois, contre Marguerite Chevalier, mendicante valide, âgée de 60 ans. Cette malheureuse était prévenue d'avoir injurié des prêtres, qui se rendaient à cette chapelle, ainsi que des passans. Déjà plusieurs fois elle avait été arrêtée et punie pour le même fait. Le Tribunal, attendu la récidive, l'a condamnée à six mois de prison. Cette circonstance nous fournit l'occasion de déplorer l'absence d'un dépôt de mendicité dans notre ville, pour y recueillir le petit nombre de mendiants invalides, que nous voyons, sur nos quais et nos places les plus fréquentés, étaler leurs hideuses infirmités. Nous disons le petit nombre, parce que les 19 vingtièmes des individus, qui font profession de mendier, sont bien portans, ou simulent des maladies pour spéculer sur la charité publique, que tant d'effronterie finit par étouffer au grand préjudice des véritables nécessiteux.

— Dans la même audience, Martin Cazalon, âgé de 27 ans, ouvrier vitrier, natif de Toulouse, a été convaincu d'avoir volé un habit à M. François Rive, dessinateur, dans l'appartement duquel il était employé par son maître pour des réparations. Le prévenu a prétendu qu'il avait l'intention de se parer de cet habit un jour seulement, pour le rendre ensuite à son propriétaire. Cette manière de faire un emprunt forcé, a malheureusement été considéré par le Tribunal comme un vol formel. Cazalon a été, en conséquence, condamné à un an d'emprisonnement. Il était encore accusé d'avoir dérobé un parapluie. On ne peut pas dire de ce voleur qu'il cherchait à s'approprier des objets de luxe. Un habit noir, un parapluie, sont des meubles d'utilité.

ALBUM LYONNAIS.

L'inventeur de la voiture mécanique, et l'auteur d'un vaudeville du terroir, ont vu s'élever entre eux une discussion très-vive. L'auteur a chanté la voiture, et le charron a sifflé la pièce. Au dire de ce dernier, l'œuvre dramatique ne fera pas une longue route. S'il en faut croire le poète, la voiture aura le sort d'une comédie sifflée. C'est au Public à prononcer entre ces deux adversaires.

— *Le Centenaire* est au nombre des jolis vaudevilles du répertoire des Célestins. Il est évident que cette pièce, par quelques expressions qu'on a laissé survivre, était destinée à fêter un anniversaire, ou plutôt à célébrer la fête du Roi. Il paraît que MM. de nos théâtres mettent à l'index, avec soin, ce qui rappelle la royauté. Un personnage de

la pièce apporte au centenaire une lettre d'avis du ministre, qui lui annonce une faveur du Souverain. *Le pays*, dit l'acteur, n'a plus besoin de vos services; mais il les récompense. C'est là un singulier synonyme du mot *Roi*, qu'on a voulu éviter. Ce trait a quelque similitude avec celui de ce censeur républicain, qui, lisant, dans une tragédie qu'il était chargé de purger et de corriger à sa manière, ces mots : *Le Roi passait*, y substitua ceux-ci : *La Loi passait*.

— Un sieur P..., qu'une patrouille a arrêté dans la rue, à une heure avancée de la nuit, remplit sans cesse de ses doléances les colonnes d'une de nos Feuilles. Il est des gens qui veulent à toute force exciter l'attention de leurs concitoyens. Ils appelleraient volontiers sur leurs têtes la persécution la plus violente et l'arbitraire le plus cruel, plutôt que de renoncer au plaisir de faire parler d'eux. Quelle est la mesure qui n'entraîne jamais après elle quelques abus ? Il faut éclairer l'Administration, mais non la harceler en l'accablant de détails toujours mesquins, parce qu'ils ne sont que personnels.

— *Le Restaurant dramatique* est vivement attaqué par une feuille Lyonnaise, qui a été désignée dans cette blquette. Pourquoi tant de colère, pour quelques méchants couplets ? Il est donc encore de notre tems ce proverbe latin : *Genus irritabile vatum*. Du reste, la Feuille dont nous parlons, en rendant compte de la pièce, exprime un désir que nous partageons ; c'est de voir, enfin, supprimer ce luxe de couplets, *de gloire et de victoire*, que les vaudevillistes jettent à tout propos, à la tête de nos guerriers. Cette dépense outrée d'encens ridicule a fini par fatiguer les mains et les oreilles des habités de nos parterres.

— Après une série d'articles, où il s'est occupé des moyens d'améliorer l'administration de la police locale, un journal de notre ville termine ses réflexions par un souhait dont l'exécution doit, suivant lui, remédier à tous les abus, et faire cesser toutes les plaintes sur la multiplicité des vols. Le journaliste demande le rétablissement de la

lieutenance de police supprimée à Lyon, en 1821, et dont M. Senneville a été long-tems titulaire. Que fera ce fonctionnaire public, s'il n'est pas secondé ?

— On éprouvait, au départ du courrier, un froid de 18 degrés, à Saint-Petersbourg, et rien n'annonçait un changement dans la température. Le printemps s'est annoncé chez nous avec les dehors de l'hiver. Le 21 mars, le froid a été assez vif, et l'on annonce qu'il est tombé, sur les montagnes environnantes, une grande quantité de neige.

— Nous recevons d'un Abonné les observations suivantes, que nous nous empressons de publier :

L'Administration, dit-il, a le projet de doubler le nombre des Surveillans de nuit. Cette amélioration sera insuffisante, si l'on n'y joint une augmentation du traitement attaché à ces pénibles fonctions. Pour que l'utilité de ce service soit entière, on ne saurait trop donner d'encouragemens à ceux qui ont assez de zèle pour s'y vouer. Ces soldats de police sont pris parmi les artisans ; ils montent ordinairement la garde tous les trois jours, et la journée du lendemain est à-peu-près perdue pour l'exercice de leur profession. Il faut donc que leur salaire, comme surveillans, puisse les dédommager d'une perte aussi considérable. Il est utile de mettre cette réflexion sous les yeux de l'Autorité, dans un moment où elle s'occupe de la réorganisation de cette branche du service public.

— Lundi dernier, l'acteur Charles a réuni, pour son bénéfice, une nombreuse assemblée au théâtre des Terreaux. Cette soirée offrait au Public un double attrait : d'abord, un spectacle composé de manière à piquer sa curiosité, ensuite la représentation d'adieux de Lagardère et de sa femme ; cette dernière a des droits trop bien acquis à la faveur du Parterre, pour qu'il ne s'empressât pas de saluer sa dernière apparition sur notre scène, où elle a recueilli une ample moisson d'applaudissemens. Elle est, dit-on, l'épave de son mari ; mais elle a laissé son maître bien loin derrière elle dans la carrière. Toutefois Lagardère a obtenu et mérité

de nombreux bravos, dans le rôle de *Sylla*, de la tragédie de ce nom. Il n'est pas sans difficulté d'être applaudi par un Public, qui a vu Talma plusieurs fois dans ce rôle. Ce personnage est la pièce entière, ou plutôt la pièce a été faite pour lui seul. Les événemens contemporains ont valu à cette production la vogue de circonstance, qu'elle est loin de devoir au plan et au poème. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point il était convenant de mettre en scène l'homme, qui balançait naguère encore les destinées du monde. Mais ses admirateurs outrés n'y regardent pas de si près, à ce qu'il paraît : le succès de la pièce est là pour l'attester. A la tragédie a succédé la comédie des *Trois-Sultanes*, où Mad. Lagardère a enlevé les bravos et l'enthousiasme de la salle entière. L'expression n'est pas trop forte. Applaudie à trois reprises, lorsqu'elle a paru pour le couronnement, elle avait, à la fin de la dernière scène, adressé au Public un couplet qu'elle a chanté avec une émotion visible, et qui se termine par ces vers :

Mes adieux seront des regrets,
Mes vœux, de la reconnaissance.

Redemandée, après la chute du rideau, elle a recueilli les témoignages bruyans du vif intérêt des spectateurs. Espérons que le Public, auquel on promet Mlle George, jouira encore, pendant les représentations de cette actrice célèbre, de la présence de Lagardère et de sa femme.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Tandis qu'on déclame et qu'on déraisonne sur les droits et les devoirs des Papes, des Peuples et des Rois, d'obscurs Missionnaires poursuivent en silence leur glorieuse et salutaire entreprise. L'Évangile à la main, ils montrent du doigt la croix de salut, et les populations s'inclinent à leur aspect. La mission donnée, par ces courageux apôtres du Dieu de vérité, dans la ville d'Aubagne, en Provence, est parvenue à son terme. C'est mardi, 21 du courant, que la Croix a dû être plantée. On cite des fruits touchans de cette œuvre évangélique. Des vieillards, res-

tés étrangers à la Religion depuis leur plus tendre enfance ; des individus qui avaient eu le malheur de s'unir sans faire consacrer leur alliance, même par la loi des spoliateurs endurcis, des dépositaires infidèles, se sont réconciliés avec les vrais principes, à la voix des Missionnaires d'Aubagne. Voilà les triomphes que la Religion avoue et célèbre. La liste de ses bonnes œuvres à la main, elle demande encore pardon à l'impiété, du bien qu'elle a fait. La patience et la résignation du Clergé parviendront-elles enfin à désarmer ses calomniateurs ?

— Un magistrat de la Cour royale expiègue, dans une lettre adressée à la *Gazette*, l'absence des corps judiciaires, qui a été remarquée, à Paris et à Rouen, lors des processions générales du Jubilé. Il prétend que les réglemens s'opposent à ce que les Cours et Tribunaux soient présens, *en corps et en robes*, à d'autres cérémonies qu'à celles qui sont spécialement désignées. Les magistrats de Paris ont, dit-il, assisté presque tous individuellement à la procession, qui a eu lieu ces jours derniers. La Cour royale d'Aix a pensé autrement, puisqu'on a remarqué *sa présence en corps* à l'ouverture du Jubilé.

— Le curé de Brienne jouit, à ce qu'il paraît, d'une brillante fortune, dont il consacre la plus belle partie à soulager le malheur. Il est venu dernièrement au secours d'un habitant de cette petite ville auquel il a prêté, pour un tems indéfini et sans intérêts, une somme de 1200 fr., qui a assuré l'existence d'une famille nombreuse et intéressante. Voilà, dit le *journal de l'Aube*, les moyens que devraient employer les ministres de l'évangile, pour acquérir des droits à la reconnaissance des peuples. Puisque vous ne niez pas, répondrons-nous, les fruits utiles de la bienfaisance du Clergé, remontez aux obstacles qu'elle éprouve. Invitez vos concitoyens à contribuer par leurs dons à l'accroissement du patrimoine des Pasteurs, parmi lesquels vous ne trouverez pas beaucoup de prêtres, à qui la fortune permette d'imiter la générosité du curé de Brienne.

— Plusieurs journaux littéraires de

la Capitale , parmi lesquels on désigne le *Frondeur* et le *Corsaire*, ont été l'objet d'un réquisitoire du ministère public. Ils sont cités en police correctionnelle. On croit que c'est pour tendance ou allusion aux matières politiques. Les procès relatifs aux délits de la presse occuperont bientôt, à Paris , le quart des avocats. Les derniers venus au Barreau peuvent encore espérer des cliens.

— Les frères Franconi ont obtenu du Roi une représentation, à leur bénéfice, sur chacun des théâtres royaux. Le ministre de l'intérieur leur a accordé, pour leur spectacle, un privilège qui n'expirera qu'en 1840. Les directeurs des théâtres de départemens s'empres- seront, sans doute, d'offrir à ces écuyers les moyens de réparer le désastre dont ils viennent d'être frappés.

— Si les maladies nous atteignent, ce ne sera pas pour avoir manqué de journaux de médecine. Le départe- ment de la Haute-Garonne, auquel tous les avantages paraissent réservés, possède, depuis quelque tems, un journal médical, dont l'*Echo du Midi* fait le plus grand éloge. Le deuxième numéro vient d'être publié.

— Il est rare de rencontrer des centenaires sous le ciel brûlant de Na- ples. Nous apprenons cependant que deux vieillards y sont décédés, les 14 et 19 février dernier, l'un âgé de 105 ans, et l'autre de 102 ans.

— Un commissaire et un agent de police se disputent, dans le *journal de la Drôme*, la gloire d'avoir arrêté un malfaiteur. De grâce, Messieurs de la police, faites taire votre amour-pro- pre. Ne vous occupez pas autant de vous, et un peu plus de la chose pu- blique.

VARIÉTÉS.

M. Tourron, curé de *Balaruc-les-Bains*, dans une lettre qu'il a adressée au rédacteur du *Véridique* de l'Hérault,

a cru utile de combattre le préjugé qui éloigne quelques personnes pieuses du culte des Muses. N'est-il pas éton- nant, dit-il, de voir donner le nom d'*athée* à quiconque fait des vers? Dans quel dictionnaire a-t-on jamais trouvé que le mot *poète* fût synonyme du mot *athée*? Quoi! . . . par-là même qu'on se livrera aux charmes de la poésie, on deviendra l'ennemi de la Divinité; on ne pourra plus mesurer ses paroles sans être déclaré coupable du crime de lèze- Majesté divine! . . . O l'étrange raison- nement! . . . Il est digne d'un Turc, mais non pas d'un Français! . . . On est *athée* parce qu'on fait des vers! . . . Vous fûtes donc *athée*, illustre législateur des Hébreux, puisque vous célébraîtes par un cantique le triomphe des enfans d'Israël sur les Égyptiens! . . . Vous fûtes donc *athée*; modèle de pénitence, humble David, puisque vous avez chanté la miséricorde de l'Éternel, et l'Église, qui met vos regrets et vos soupirs dans la bouche de ses enfans, nie l'existence de l'auteur de la nature! . . . Vous fûtes donc *athées*, grand Corneille, célèbre Racine, divin Rousseau, charmant De- lille, brillant Le Tasse, sensible Des- houlières, et vous tous qui fixâtes votre délicieuse demeure sur les bords rians du Permesse! . . . Non! non! tranquillisez-vous; dormez en paix, ombres ché- rissables des Muses; goûtez un éternel re- pos sous le tendre feuillage des myrtes et des lauriers. Le cri lugubre du som- bre hibou n'intimida jamais le roi des oiseaux. La renommée plane sur vos ouvrages; elle annonce à l'Univers que l'on peut être excellent *poète* et l'ado- rateur de la Divinité.

Car, considérée dans la pureté de sa première institution, elle fut inven- tée pour rendre à la Majesté divine des hommages publics d'adoration et de re- connaissance. Cet art prit naissance au milieu des fêtes destinées à honorer l'Être souverain. Il faut être bien peu instruit, pour avancer le paradoxe que je réfute, dit M. Tourron.

On aime à voir un ministre de l'Évan- gile rendre ainsi à la poésie un hom-

mage éclatant. Ces réflexions, toutes marquées au coin de la véritable sa- gesse, viennent déposer contre les al- légations ridicules de l'esprit de parti, qui veut nous persuader insidieusement que les prêtres sont les ennemis des lumières et de tous les arts libéraux. La profession de foi de M. le curé de Balaruc est là pour donner un démenti éclatant aux prétendus esprits-forts de notre époque.

— L'agronomie émet tous les jours de nouveaux systèmes. M. de Batillat indique aux cultivateurs le charbon comme un engrais. Le charbon, sui- vant cet agronome, exerce sur la végé- tation une grande influence. Il observe que cette substance agit en petite quantité, et pendant un tems indéter- miné, puisqu'au bout de 50 années, il en a remarqué l'effet sur des vignes situées dans le canton de Beaujeu. En- fin il propose de fabriquer du charbon avec les bruyères et autres plantes, dont on se débarrasse par la combus- tion.



COURS AUTHENTIQUE, 20 Mars.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 f. 55 c.
Trois pour cent, 64 fr. 75 c. 80 c. 75 c. 80 c. 75 c.
Action de la banque 2000.
Obl. de la Ville de Paris. J. de Janvier 1365.
Rente de Naples, 72 fr. 20 c.
Emprunt royal d'Espagne 44 1/2

Du 21.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 fr. 5 c. 96 fr.
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. 64 fr. 50 c. 45 c. 55 c. 60 c.
Annuités à 4 pour 100. J. du 22 décembre 1090 f.
Action de la banque, 2000 fr.
Rente de Naples, 71 fr. 75 c. 80 c. 90 c. 85 c.
72 f. 71 f. 95 c. 72 f.
Emprunt royal d'Espagne, 44 1/2.
Emprunt d'Haïti, J. de janv. 1826, 740 f.

AVIS.

L'*Echo* ne paraîtra pas le jour de Pâques.